

LES PRIX DE THÈSES ATTRIBUÉS PAR L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE : MARQUEURS D'EXCELLENCE DE LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE

THESIS PRIZES AWARDED BY THE VETERINARY ACADEMY OF FRANCE: MARKERS OF EXCELLENCE IN THE VETERINARY PROFESSION

Pierre SAÏ¹

Manuscrit soumis et accepté le 15 avril 2025

Mots-clés : écoles nationales vétérinaires, formation par la recherche, doctorat d'Université, thèse d'exercice, étudiants vétérinaires

Keywords: *veterinary colleges, training by research, PhD degree, veterinary practice thesis, veterinary students*

L'attribution annuelle des prix de thèses d'exercice et de thèses d'Université est une des missions essentielles de l'Académie vétérinaire de France (AVF). Ces thèses représentent des marqueurs d'excellence de la formation vétérinaire, elle-même garante de l'excellence de la profession vétérinaire, dans la diversité de ses métiers impliqués dans des enjeux sociétaux du XXI^e siècle. L'AVF est une institution indépendante, soucieuse de cette excellence au service de la santé et du bien-être communs de l'animal et de l'Homme.

Constatant que la séance annuelle des lauréats des prix de thèses n'est réellement connue que par les récipiendaires et de rares autres, le Conseil d'Administration de l'AVF, dans sa séance du 27 mars 2025, a soutenu une proposition dont la mise en œuvre dépend d'une décision du ministère de tutelle et des Directions des Écoles nationales vétérinaires (ENV). L'AVF propose d'inscrire à l'emploi du temps du cursus de tous les étudiants des ENV une séance annexe à celle de remise des diplômes, pour diffuser à tous l'enregistrement de la séance annuelle de l'AVF au cours de laquelle les lauréats des prix exposent leurs travaux de thèses.

Il convient de rappeler brièvement l'importance des thèses d'exercice et des thèses d'université pour la profession vétérinaire.

1- Professeur, Docteur vétérinaire, Docteur ès sciences, HDR, Président de la commission « Formation » et membre du Conseil d'administration de l'AVF, Directeur général honoraire d'Oniris (École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique)



Grâce à [Emmanuel Leclainche](#), la loi du 31/07/1923 et son décret d'application du 28/03/1924 ont autorisé les Écoles vétérinaires à délivrer un diplôme de docteur vétérinaire, garanti par une thèse d'exercice. Ceci a hissé la profession vétérinaire aux niveaux scientifique et médical, en fournissant un cadre éducatif adapté à l'époque. Les premiers élèves vétérinaires étaient surtout des fils de paysans et de maréchaux-ferrants. Le but n'était alors pas de former des scientifiques, mais des praticiens vivant dans les campagnes pour lutter contre les maladies contagieuses du bétail et soigner les chevaux. Le titre de docteur a alors apporté aux vétérinaires les marqueurs sociétaux des professions « médicales » et a fait monter les effectifs des écoles vétérinaires qui étaient très bas.

Depuis quelques années, plusieurs ENV cherchent à augmenter le nombre de thèses d'exercice ayant un format de thèses expérimentales. Ce format est en effet un des moyens de renforcer la formation par la recherche des étudiants.

Mais aujourd'hui, la place de l'animal et le contexte sociétal ont grandement évolué. Le changement sociologique du pays, son éloignement d'un type passé de ruralité et l'essoufflement du modèle de production agricole du XX^e siècle font que l'exercice rural ne sera plus dominant pour la profession vétérinaire. Pour maintenir sa crédibilité scientifique et médicale, la profession vétérinaire doit s'adapter aux mutations et assumer un nouvel équilibre avec ses autres domaines de compétence, en premier lieu celui lié aux animaux de compagnie, de médiation et de sport. L'État doit aussi augmenter les flux de diplômés vétérinaires dans les secteurs en pénurie de la santé publique vétérinaire, de la faune sauvage et de la surveillance de l'émergence d'agents pathogènes, dans le maintien de la biodiversité et de l'équilibre des écosystèmes, dans l'approche « Une seule santé ». Enfin, les apports vétérinaires à la recherche scientifique publique et privée doivent être renforcés.

C'est pour cette raison que l'AVF a émis un avis affirmant que cette nouvelle adaptation nécessite une meilleure formation par la recherche dans les ENV¹ et a créé un prix de thèse d'université pour les diplômés des ENV. Ceux-ci sont trop peu nombreux à compléter leur doctorat vétérinaire par un doctorat d'Université (moins de 1 %). La formation par la recherche dans les ENV n'est choisie que par de trop rares étudiants, particulièrement et spontanément motivés, de sorte que l'AVF a souligné que cette formation doit être guidée par des instructions ministérielles pour être étendue à beaucoup plus de diplômés.

C'est dans ce cadre que l'AVF a remis, au cours de la [séance du 3 avril 2025](#), ses prix de thèses 2024 à de jeunes vétérinaires qui font honneur à notre profession. Les textes de leurs présentations sont publiés dans le [Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France](#).

1. Avis de l'AVF « sur la nécessité de soutenir la formation par la recherche dans les Écoles nationales vétérinaires », 13 février 2020. Consultable sur : https://academie-veterinaire-defrance.org/fileadmin/user_upload/Publication/PrisesPosition/AVF_2020_FormationParLaRecherche_Avis_13fevrier2020.pdf

